GYMNASTIQUE QUÉBEC

CRITÈRES EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ET ESPOIR

Saison 2026-2027

Version 1 : 28 octobre 2026

SIGNIFICATION DES SIGLES ET ACRONYMES

ACRO	Gymnastique acrobatique
CA	Conseil d'administration
CC	Championnats Canadiens
CEH	Comité des entraîneurs de haut niveau
CCP	Comité conjoint des programmes
CDE	Coordonnateur au développement des entraineurs
CDO	Coordonnateur au développement des officiels
CHQC	Championnats Québécois
COP	Comité conjoint des opérations
CQ	Coupe Québec
DMT	Double mini-trampoline
EXP	Expert
FIG	Fédération internationale de gymnastique
GAF	Gymnastique artistique féminine
GAM	Gymnastique artistique masculine
GR	Gymnastique rythmique
GYMQC	Gymnastique Québec
GYMCAN	Gymnastique Canada
GYT	Gymnastique pour tous
HP	Haute performance
LEER(E)	Liste Excellence – Élite – Relève (Espoir)
PCC	Programme compétitif canadien
PCPQ	Programme compétitif provincial québécois
PCRQ	Programme compétitif régional québécois
PK	Parkour
PKF(P)	Parkour freestyle (progressif)
PKS	Parkour speedrun
PNCE	Programme national de certification des entraîneurs
PR	Procédures et Règlements
RDE	Personne responsable du développement des entraîneurs en club
STR	Sports de trampoline
TRI	Trampoline individuel
TRS	Trampoline synchronisé
TU	Tumbling

TABLE DES MATIÈRES

1. Section – Généralités 4

1.1 Liste Excellence, Élite et Relève 5

1.2 Conditions d'admissibilité 5

1.3 Liste Espoir 6

1.3.1 Identification Espoir 7

2. Section – Gymnastique Artistique Féminine 8

2.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève 9

2.1.1 Bilan des performances 9

2.1.2 Identification Excellence 9

2.1.3 Identification Élite et Relève 9

3. Section – Gymnastique Artistique Masculine 14

3.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève 15

3.1.1 Bilan des performances 15

3.1.2 Identification Excellence 15

3.1.3 Standards d'accessibilité 15

3.1.4 Identification Élite et Relève 15

4. Section – Trampoline 19

4.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève 20

4.1.1 Bilan des performances 20

4.1.2 Identification Excellence 20

4.1.3 Identification Élite et Relève 20

5. Section – Gymnastique Rythmique 24

5.1 Identification des athlètes Excellence, Élite et Relève 25

5.1.1 Bilan des performances 25

5.1.2 Identification Excellence 25

5.1.3 Identification Élite et Relève 25

1. SECTION – GÉNÉRALITÉS

Les critères d'identification de ce document sont établis et approuvés par GYMQC afin de tenir compte des contingents imposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Dans ces énoncés, le terme « participant » est employé dans le sens suivant : athlète ayant participé à au moins un appareil lors d'une compétition et ayant obtenu un résultat plus grand que zéro.

1.1 LISTE EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

Cette liste est mise à jour annuellement sur le site web du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Seules deux situations exceptionnelles pourraient occasionner une mise à jour en tout temps :

- Obtention, perte ou abandon d'un brevet par un athlète;
- Départ d'un athlète pour une université américaine.
 - Un athlète qui, selon ces critères, devrait être identifié « Excellence », et qui bénéficie du statut d'étudiant boursier d'une université américaine peut figurer sur cette liste. Cependant, le Ministère se réserve le droit de ne pas octroyer de Bourse pendant la période d'activité de l'athlète après de l'université américaine.
 - Un athlète qui, selon ces critères, devrait être identifié « Élite » ou « Relève », mais qui bénéficie du statut d'étudiant boursier d'une université américaine ne peut figurer sur cette liste, et ce, même s'il est toujours affilié à GYMQC et qu'il représente le Québec lors de compétitions nationales.

La prochaine mise à jour, selon les critères établis dans ce document, aura lieu aux dates suivantes :

- ***GAF*** : 1e janvier 2028 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028.
- ***GAM*** : 1e décembre 2027 et en vigueur jusqu'au 30 novembre 2028.
- ***TRA*** : 1e janvier 2028 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028.
- ***GR*** : 1e novembre 2027 et en vigueur jusqu'au 31 octobre 2028.

Tous les athlètes ayant pris leur retraite ou n'étant pas affiliés verront leur statut analysé.

En cas d'égalité sous un même critère, GYMQC utilisera la règle de bris d'égalité de la FIG lorsqu'applicable. Dans le cas où cette méthode ne serait pas applicable, nous retirerons la plus basse note du calcul jusqu'à bris d'égalité. Si l'égalité persiste, la procédure de départage sera reprise avec la note d'exécution.

1.2 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour pouvoir demeurer sur la liste des athlètes identifiées « Excellence », « Élite », « Relève » ou « Espoir », un athlète doit obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- Avoir une adresse permanente et résider au Québec pendant la saison;
- Détenir une carte d'assurance maladie et un numéro d'assurance sociale;
- Produire un rapport d'impôt au Québec;
- Représenter le Québec lors des compétitions nationales;
- Être affilié à GYMQC depuis plus d'un an (pour les catégories Élite et Relève seulement)

Les athlètes des niveaux « Excellence », « Élite » et « Relève » identifiées par GYMQC auprès du ministère deviennent admissibles à plusieurs avantages en plus du crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

GYMQC a le mandat de remettre au MÉES la liste des athlètes identifiés et de compléter la base de données. Le MÉES acheminera directement à l'athlète le reçu donnant accès au crédit d'impôt. Pour toute question en lien avec cette démarche, veuillez consulter le site du ministère.

1.3 LISTE ESPOIR

L'identification Espoir est le premier niveau d'identification que peut recevoir un athlète et cette identification correspond à un niveau de pratique déterminé par GYMQC dans son modèle de développement de l'athlète. Le MÉES a identifié le niveau Espoir comme étant la porte d'entrée au programme Sport-Études. Seuls les athlètes identifiés Espoir, Relève, Élite ou Excellence sont éligibles à s'inscrire dans un programme Sport-Études.

La liste des athlètes identifiés Espoir sera publiée 1 fois par année, soit au 1er juin. Le classement des athlètes de cette liste sera effectué dans l'ordre suivant :

- Par niveau de pratique (Catégorie)
- Par niveau de performance (Rang obtenu à la finalité)
 a. Championnats Canadiens
 b. Championnats Québécois
 c. Coupe Provinciale
- Par ordre alphabétique (pour les athlètes n'ayant pas obtenu de résultat à la finalité)

Le classement des athlètes est effectué afin de permettre un rangement de ces derniers pour faciliter l'octroi de bourse ou l'accessibilité à un programme Sport-Études contingenté.

Un athlète qui, selon ces critères, devrait être identifié « Espoir », mais qui bénéficie du statut d'étudiant boursier d'une université américaine ne peut figurer sur cette liste, et ce, même s'il est toujours affilié à GYMQC et qu'il représente le Québec lors de compétitions nationales.

Un athlète qui, pour des raisons médicales, ne satisfait pas les critères d'identification « Espoir » et n'apparaît pas sur la liste « Espoir », mais apparaissait sur la liste de la saison précédente, pourrait obtenir une année de sursis. Pour obtenir ce sursis, l'entraîneur de l'athlète devra déposer une demande d'analyse au plus tard le 30 septembre après la publication de la liste. Le statut « Espoir » pourrait lui être accordé pour une période d'un an. Si l'athlète ne satisfait toujours pas les exigences des critères d'identification « Espoir » après cette année de sursis, son statut lui sera retiré.

Pour des informations sur le processus de demande d'analyse, se référer au document Procédures et Règlements (PR).

1.3.1 IDENTIFICATION ESPOIR

Les athlètes doivent respecter les critères suivants lors de la création de la liste :

Condition d'admissibilité	• Être âgé de 12 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours. • Être affilié dans les catégories suivantes selon la discipline[1] : ○ ***GAF*** : N6 ou plus ○ ***GAM*** : N2C ou plus ○ ***TRA*** : N2 ou plus ○ ***GR*** : N3 ou plus • Respect des conditions d'admissibilité énumérées à l'**article 1.1.1**.
Bilan des performances	• GAF-GAM-TRA-GR : Avoir participé et **obtenu un résultat plus grand que zéro** à une compétition sanctionnée par GYMQC[2] lors de la saison en cours dans les catégories énumérées dans les conditions d'admissibilité.

Lors de la saison de la Finale des Jeux du Québec, les athlètes pourront obtenir leur statut Espoir pour une durée exceptionnelle d'une année, à condition d'avoir obtenu un des classements suivants lors des FRJQ:

- ***GAF*** : Parmi les 6 premiers
- ***GAM*** : Parmi les 6 premiers
- ***TRA*** : Parmi les 4 premiers

Cette obtention ne nécessite pas le respect des critères Espoir de l'**article 1.2.1**.

[1] Aucune liste Espoir n'est effectuée en Tumbling, Double-Mini Trampoline, Gymnastique Acrobatique et Parkour.
[2] Le Championnats par équipes GAF de fin de saison n'est pas considéré pour l'obtention du statut Espoir.

2. SECTION – GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

2.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

2.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE *(en format présentiel ou virtuel)*	
Production de la liste du 1er janvier au 31 décembre 2028	Championnats Canadiens 2027 Championnats de l'Est 2027 Élite Canada 2027 Jeux du Canada 2027

Dans l'éventualité où les Championnats Canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, Gym QC pourra réviser les critères.

2.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète brevetée par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 25 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

2.1.3 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION **ÉLITE** *(9 athlètes)* **RELÈVE** *(9 athlètes)*	ATHLÈTES *Conditions d'engagement : Entraînement 20 h + / sem*
#2	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale SENIOR** et nommées sur la liste de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#3	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale JUNIOR** et nommées sur la liste de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#4	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale JEUNESSE** et nommées sur la liste de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada

#5	Admissibilité	Athlètes identifiés **ESPOIR JUNIOR ET SENIOR et nommées sur la liste de GYMCAN** en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#6	Admissibilité	Athlètes identifiés **ESPOIR NOVICE et nommées sur la liste de GYMCAN** en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat obtenu des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#7	Admissibilité	Athlètes **membres d'une équipe nationale (Senior ou Junior)** en vigueur lors de la mise à jour, n'ayant participé ni aux Championnats Canadiens ni à Élite Canada de l'année en cours par raison médicale ou de blessure (preuve médicale à l'appui).
	Bilan de performance	Ordonnées selon le meilleur résultat obtenu au total des épreuves lors d'un des événements suivants, de la saison précédente : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Essais Championnats du monde / Olympique
#8	Admissibilité	Athlètes nommées sur la liste **HP SENIOR** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour. (Conditionnel à une participation à tous les appareils et ayant obtenu un score plus grand que 0 à tous les appareils).
	Bilan de performance	Jusqu'à 3 athlètes ordonnées en fonction du résultat final du classement au total des épreuves lors du concours individuel multiple (AA) selon le meilleur résultat des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#9	Admissibilité	Athlètes nommées sur la liste **HP JUNIOR** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour. (Conditionnel à une participation à tous les appareils et ayant obtenu un score plus grand que 0 à tous les appareils).
	Bilan de performance	Jusqu'à 3 athlètes ordonnées en fonction du résultat final du classement au total des épreuves lors du concours individuel multiple (AA) selon le meilleur résultat des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#10	Admissibilité	Athlètes nommées sur la liste **HP NOVICE** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour classées parmi les 12 premières positions au concours individuel multiple (AA) en s'assurant de reconnaître un minimum de 3 Novices HP.
	Bilan de performance	Jusqu'à 3 athlètes ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat (AA) d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#11	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe du Québec** aux Jeux du Canada, incluant les substituts *(applicable lors de l'année des jeux)*
	Bilan de performance	Ayant atteint le top 3 au total des épreuves lors du concours individuel des Jeux du Canada.

#12	Admissibilité	Athlètes subsistantes nommées sur la liste **HP SENIOR** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour, médaillées et classées dans les 16 premières (au total des épreuves lors du concours individuel multiple AA).
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le cumulatif de l'addition des points alloués selon la position inversée et de la répartition des médailles lors d'un même événement. 16e = 1 point + pt alloué par médaille 15e = 2 points + pt alloué par médaille 14e = 3 points + pt alloué par médaille ... • Or = 5 points • Argent = 3 points • Bronze = 1 point En cas d'égalité, le meilleur résultat obtenu au concours individuel multiple (AA) des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#13	Admissibilité	Athlètes subsistantes nommées sur la liste **HP JUNIOR** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour, médaillées et classées dans les 16 premières (au total des épreuves lors du concours individuel multiple AA).
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le cumulatif de l'addition des points alloués selon la position inversée et de la répartition des médailles lors d'un même événement. 16e = 1 point + pt alloué par médaille 15e = 2 points + pt alloué par médaille 14e = 3 points + pt alloué par médaille ... • Or = 5 points • Argent = 3 points • Bronze = 1 point En cas d'égalité, le meilleur résultat obtenu au concours individuel multiple (AA) des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#14	Admissibilité	Les athlètes nommées sur la liste **HP NOVICE de GYMCAN** en vigueur lors de la mise à jour classées parmi les 8 premières positions au concours individuel multiple (AA) subséquentes aux 3 athlètes nommées au critère #10.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat (AA) d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#15	Admissibilité	Athlètes médaillées et nommées sur la liste **HP SENIOR** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le tableau de répartition des médailles, lors des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada • Or = 5 points • Argent = 3 points • Bronze = 1 point *En cas d'égalité,* *a. Le meilleur résultat sera utilisé.* b. *Le meilleur résultat d'exécution sera utilisé.*

#16	Admissibilité	Athlètes la liste **HP JUNIOR** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage obtenu selon le tableau de répartition des médailles, lors des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada • Or = 5 points • Argent = 3 points • Bronze = 1 point *En cas d'égalité,* *a. Le meilleur résultat sera utilisé.* b. *Le meilleur résultat d'exécution sera utilisé.*
#17	Admissibilité	Athlètes subsistantes nommées sur la liste **HP NOVICE** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour classées dans les 16 premières au concours individuel multiple (AA).
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA), selon le meilleur résultat (AA) d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#18	Admissibilité	Athlètes nommées sur la liste en vigueur **HP SENIOR, JUNIOR** et **NOVICE** n'ayant participé ni aux Championnats Canadiens ni à Élite Canada de l'année en cours par raison médicale ou de blessure (preuve médicale à l'appui).
	Bilan de performance	Ayant répondu à un des critères 4-5-6 de l'année précédente (critères en lien les membres des équipes nationales).
#19	Admissibilité	6 athlètes maximums subsistantes, nommées sur les listes **HP SENIOR** et **JUNIOR** de GYMCAN en vigueur lors de la mise à jour.
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du résultat au concours individuel multiple (AA). Si l'athlète ne fait qu'une journée, le meilleur résultat aux 4 appareils multiplié par 2. Selon le meilleur résultat (AA) d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#20	Admissibilité	4 athlètes maximum, nommées sur la liste **NATIONAL OUVERT**. (Conditionnel à une participation à tous les appareils et ayant obtenu un score plus grand que 0 à tous les appareils).
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage final au total des épreuves lors du concours individuel multiple (AA) selon le meilleur résultat d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#21	Admissibilité	4 athlètes maximum, nommées sur la liste **NOVICE NATIONAL.** (Conditionnel à une participation à tous les appareils et ayant obtenu un score plus grand que 0 à tous les appareils).
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage final au total des épreuves lors du concours individuel multiple (AA) selon le meilleur résultat d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#22	Admissibilité	6 athlètes maximum, 3 par catégories provenant des catégories **N10 12-15 & N10 16+**
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage final au concours individuel multiple lors des Championnats Canadiens. A. N10 16+ B. N10 12-15

#23	Admissibilité	2 athlètes de la catégorie **ESPOIR 2**
	Bilan de performance	Classées dans les 3 premières positions lors des Championnats de l'Est, ordonnées en fonction du meilleur résultat obtenu au total des épreuves.
#24	Admissibilité	3 athlètes subséquentes aux 6 athlètes nommées au critère #21 provenant des catégories **N10 12-15 & N10 16+** (confondues).
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage final au concours individuel multiple lors des Championnats Canadiens.
#25	Admissibilité	6 athlètes maximum provenant de la catégorie **N9 11-14 & N9 15+** (confondues)
	Bilan de performance	Ordonnées en fonction du pointage final au concours individuel multiple (AA), selon le résultat obtenu des Championnats Canadiens.

3. SECTION – GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

3.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

3.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE *(en format présentiel ou virtuel)*	
Production de la liste du 1er décembre 2027 au 30 novembre 2028	Championnats Canadiens 2027 Championnats de l'Est 2027 Championnats Québécois 2027 Élite Canada 2027 Jeux du Canada 2027

Dans l'éventualité où les Championnats Canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, GYMQC pourra réviser les critères.

3.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète breveté par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 25 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

3.1.3 STANDARDS D'ACCESSIBILITÉ

Se référer aux règles canadiennes en vigueur.

3.1.4 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION **ÉLITE** *(9 athlètes)* **RELÈVE** *(9 athlètes)*	ATHLÈTES *Conditions d'engagement : Entraînement 20 h + / sem*
#2	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale SENIOR ou JUNIOR** sur la liste en vigueur.
	Bilan de performance	A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes : i. SENIOR ii. JUNIOR B. N'ayant participé ni aux Championnats Canadiens ni Élite Canada de l'année en cours ; pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui) et répondant aux critères EER # 1,2 A et B de la liste précédente : i. SENIOR ii. JUNIOR

#3	Admissibilité	Athlètes **SENIOR OU JUNIOR** blessés sur la liste EER précédente répondant aux critères Excellence ou Élite.
	Bilan de performance	N'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni Élite Canada de l'année en cours ; pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui) et répondant aux critères EER # 1,2 A et B de la liste précédente : i. SENIOR ii. JUNIOR
#4	Admissibilité	Athlètes **SENIOR 21 +**
	Bilan de performance	A. Jusqu'à 4 Seniors ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) sur une seule journée aux 6 appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes : i. AA si 6 appareils (Standard Canadien atteint au moins une journée) B. Médaillé aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points…) : i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète
#5	Admissibilité	Athlètes **SENIOR 19-20**
	Bilan de performance	A. Jusqu'à 3 Seniors 19-20 ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) sur une seule journée aux 6 appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes : i. AA si 6 appareils (Standard Canadien) B. Jusqu'à 3 Seniors 19-20 médaillé aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points…) : i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète
#6	Admissibilité	Athlètes **JUNIOR (15-16 & 17-18 ans)**
	Bilan de performance	Classés parmi les 4 premiers de leur catégorie respective lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#7	Admissibilité	Athlètes **SENIOR 21+**
	Bilan de performance	Finaliste aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (inverse selon le nombre de finalistes par appareil : 1er = 8 points, 2e = 7 points…). i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète
#8	Admissibilité	Athlètes **SENIOR 19-20**
	Bilan de performance	Jusqu'à 3 athlètes finaliste aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (inverse selon le nombre de finalistes par appareil : 1er = 8 points, 2e = 7 points…). i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète

#9	Admissibilité	Athlètes **JUNIOR (15-16 & 17-18 ans)**
	Bilan de performance	Finalistes aux appareils de leur catégorie respective lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (inverse selon le nombre de finalistes par appareil : 1er = 8 points, 2e = 7 points…). i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans la finale iii. La note finale de l'athlète
#10	Admissibilité	Athlètes membres de l'**ÉQUIPE DU QUÉBEC** aux Jeux du Canada, incluant les substituts *(applicable lors de l'année des jeux)*
	Bilan de performance	Athlètes non identifiés dans les critères précédents et ordonnés selon leur classement final lors du processus de sélection des Jeux du Canada.
#11	Admissibilité	Athlètes **NOVICE**
	Bilan de performance	Classés parmi les 5 premiers lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés en fonction du meilleur résultat obtenu lors de la journée du concours individuel (AA).
#12	Admissibilité	Athlètes **NATIONAL OUVERT**
	Bilan de performance	Classés dans le top 3 lors du concours individuel multiple AA et ordonnés selon la note finale du concours individuel multiple lors des Championnats Canadiens.
#13	Admissibilité	Athlètes **SENIOR (19-20 et 21+), JUNIOR (15-16 et 17-18)**
	Bilan de performance	N'ayant pas participé à un évènement national pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui). L'athlète doit avoir rempli les critères 1 à 9 lors de la liste précédente.
#14	Admissibilité	Athlètes **NOVICE**
	Bilan de performance	Les 3 premiers athlètes québécois subsistants, ayant concouru sur un minimum de 6 appareils + tests physiques lors des Championnats Canadiens et/ou Élite Canada et ordonnés en fonction du meilleur résultat obtenu aux concours individuels multiples AA.
#15	Admissibilité	Athlètes **NATIONAL OUVERT**
	Bilan de performance	A. Les 3 premiers athlètes québécois lors des Championnats Canadiens et ordonnés en fonction du résultat obtenu lors du concours individuel multiple AA. B. Médaillé aux appareils lors des Championnats Canadiens et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points…). i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans la finale iii. La note finale de l'athlète
#16	Admissibilité	Athlètes **PROVINCIAL 5**
	Bilan de performance	Classés parmi les 2 premiers des Championnats de l'Est et ordonnés selon le meilleur résultat lors du concours individuel multiple (AA).
#17	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 4 (U14)**
	Bilan de performance	Classés parmi les 3 premiers des Championnats de l'Est et ordonnés selon le meilleur résultat lors du concours individuel multiple (AA).

#18	Admissibilité	Athlètes **SENIOR (19-20 et 21+)**
	Bilan de performance	Ayant concouru sur un minimum de 4 appareils et ordonnés en fonction de leur rang aux concours individuels multiples lors des Championnats Québécois.
#19	Admissibilité	Athlètes **JUNIOR (15-16 & 17-18 ans)**
	Bilan de performance	Ayant concouru sur un minimum de 4 appareils, ordonnés en fonction de leur rang aux concours individuels multiples lors des Championnats Québécois.
#20	Admissibilité	Athlètes **NOVICE**
	Bilan de performance	Ayant concouru aux 6 appareils, ordonnés en fonction de leur rang lors des Championnats Québécois.

4. SECTION – TRAMPOLINE

4.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

4.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE *(en format présentiel ou virtuel)*	
Production de la liste du 1er janvier au 31 décembre 2028	Championnats Canadiens 2027 Championnats Québécois 2027 Élite Canada 2027 Jeux du Canada 2027 Sélection technique #3 2027

Dans l'éventualité où les Championnats Canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, GYMQC pourra réviser les critères.

4.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète breveté par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 20 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

4.1.3 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION **ÉLITE** *(4H + 4F)* **RELÈVE** *(3H + 3F)*	ATHLÈTES *Conditions d'engagement : Entraînement 15 h + / semaine*
#2	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale SENIOR** selon la liste émise par Gymnastique Canada. (Rangs 1 à 8)
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2027.
#3	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale JUNIOR** selon la liste émise par Gymnastique Canada. (Rangs 1 à 4)
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2027.
#4	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **SENIOR** n'étant pas sur l'équipe nationale, mais remplissant les critères de l'équipe nationale de Gymnastique Canada.
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2027.
#5	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale DÉVELOPPEMENT** (17-21 ans) selon la liste émise par Gymnastique Canada. (Rangs 1 à 4)
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2027.

#6	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **JUNIOR** n'étant pas sur l'équipe nationale, mais remplissant les critères de l'équipe nationale de Gymnastique Canada.
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2027.
#7	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **SENIOR** ayant atteint le standard A : (H:53,70/F:50,70)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique iv. Jeux du Canada – Concours individuel *(applicable lors de l'année des jeux)*
#8	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **JUNIOR** ayant atteint le standard A : (H:94.60 + **Diff 11,6** / F:90,00 + **Diff 9,8**)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique iv. Jeux du Canada – Concours individuel *(applicable lors de l'année des jeux)*
#9	Admissibilité	Athlètes absents pour blessure avec preuve médicale lors de chacune des compétitions identifiées (Championnat canadien, Élite Canada, sélection technique virtuelle et Critérium) ayant atteint les critères 1 à 6 lors de la saison précédente.
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur rang sur la liste de la saison précédente.
#10	Admissibilité	Athlètes remplissant les critères de l'équipe nationale **DÉVELOPPEMENT** de Gymnastique Canada, mais ne figurant pas sur la liste de GYMCAN.
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction du rang final de la liste en date du 31 décembre 2027.
#11	Admissibilité	Athlètes absents pour blessure avec preuve médicale lors de chacune des compétitions identifiées (Championnat canadien, Élite Canada, sélection virtuelle et Critérium) ayant atteint les critères 7, 8 et 10 lors de la saison précédente.
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur rang sur la liste de la saison précédente.
#12	Admissibilité	Athlètes des catégories **SENIOR** ayant atteint le standard B : (H:51,80/F:49,50)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#13	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **N7 17-21 ans***, ayant atteint le standard A : (H:50,30/F:48,00)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique

#14	Admissibilité	Athlètes des catégories **JUNIOR** ayant atteint le standard B : (H:48,80/F:46.50)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#15	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **N7 22 ans +*** et +, ayant atteint le standard A : (H:50,80/F:48,50)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#16	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **NOVICE** ayant atteint le standard A : (H:89,30/F:87,60)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#17	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **N5 15-16 ans*** ayant atteint le standard A : (H:90,10/F:88,00)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#18	Admissibilité	Athlètes des catégories **JUNIOR** ayant atteint le standard C : (H:46,90/F:45,50)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#19	Admissibilité	Athlètes des catégories **N7** ayant atteint le standard B : (H:49,10/F:47,10)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens i. Élite Canada
#20	Admissibilité	Athlètes des catégories **N6 17-21 ans*** ayant atteint le standard A : (H:91,60/F:89,10)
	Bilan de performance	Ordonnés selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens i. Élite Canada
#21	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **N5 15-16 ans*** et **NOVICE** ayant atteint le standard B: (H:45,10/F:44,60)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada
#22	Admissibilité	Athlètes des catégories **N6** ayant atteint le standard B : (H:47,50/F:46,10)
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur pointage d'une routine libre (préliminaire ou finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada

#23	Admissibilité	Athlètes des catégories **SENIOR, N7 17-21, Junior, N7 22 +, NOVICE, N5 15-16, N6, N5 17 ans +*.**
	Bilan de performance	Ordonnés en fonction de la catégorie (selon la séquence décrite en admissibilité), puis selon leur meilleur résultat total (libre 1 + libre 2 + finale) lors d'une des compétitions suivantes : i. Championnats Canadiens ii. Élite Canada iii. Sélection technique
#24	Admissibilité	Athlètes de la catégorie **N4**
	Bilan de performance	Ordonnés selon le meilleur résultat total (imposée + libre + finale) lors des Championnats québécois.

** L'athlète doit respecter l'âge visé lors de la compétition de référence.*

5. SECTION – GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

5.1 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

5.1.1 BILAN DES PERFORMANCES

GYMQC utilisera les compétitions suivantes pour valider l'atteinte des critères de performances.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE *(en format présentiel ou virtuel)*	
Production de la liste du 1er novembre 2027 au 31 octobre 2028	Championnats Canadiens 2027 Championnats de l'Est 2027 Championnats Québécois 2027 Élite Canada 2027

Dans l'éventualité où les Championnats Canadiens et Élite Canada seraient annulés, GYMQC ajoutera un critérium qui remplacera ces compétitions de référence pour tous les critères concernés. Un critérium est un événement québécois de sélection pour l'identification des athlètes sur la liste excellence-élite-relève en remplacement de la compétition de référence annulée. En cas de force majeure telle que fermeture des salles d'entraînement par les directives de la santé publique, GYMQC pourra réviser les critères.

5.1.2 IDENTIFICATION EXCELLENCE

CRITÈRES	IDENTIFICATION EXCELLENCE	ATHLÈTES
#1	Admissibilité	Athlète brevetée par Sport Canada
	Conditions d'engagement	Entraînement 20 h et plus /semaine
	Bilan de performance	Rangement en fonction du type de brevet

5.1.3 IDENTIFICATION ÉLITE ET RELÈVE

CRITÈRES	IDENTIFICATION **ÉLITE** *(7 athlètes)* **RELÈVE** *(7 athlètes)*	**ATHLÈTES** *Conditions d'engagement : Entraînement 12 h + / semaine*
#2	Admissibilité	Athlètes **membres de l'équipe nationale SENIOR ou JUNIOR** en vigueur.
	Bilan de performance	A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes : i. Senior ii. Junior B. N'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni Élite Canada ; pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui) et répondant aux critères EER # 1, #2 (A et B) de la liste précédente, selon les priorités suivantes : i. Senior ii. Junior

#3	Admissibilité	Athlètes **SENIOR HP**
	Bilan de performance	A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes : i. Doit avoir fait tous les appareils B. Médaillé aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points…). i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète
#4	Admissibilité	Athlètes **JUNIOR HP**
	Bilan de performance	A. Ordonnés en fonction du résultat final lors de la journée du concours individuel (AA) lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada, selon les priorités suivantes : i. Doit avoir fait tous les appareils B. Médaillé aux appareils lors des Championnats Canadiens ou Élite Canada et ordonnés selon la somme du pointage obtenu par leur positionnement (1er = 3 points, 2e = 2 points…). i. Le nombre de finales réalisées par l'athlète ii. Le meilleur rang obtenu dans une finale iii. La note finale de l'athlète
#5	Admissibilité	Athlètes **SENIOR OUVERT**
	Bilan de performance	Classés dans la première demie lors des Championnats Canadiens, Élite Canada ou les Championnats de l'Est ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#6	Admissibilité	Athlètes **JUNIOR OUVERT**
	Bilan de performance	Classés dans la première demie lors des Championnats Canadiens, Élite Canada ou les Championnats de l'Est ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#7	Admissibilité	Athlètes **SENIOR OU JUNIOR**
	Bilan de performance	N'ayant participé ni aux Championnats Canadiens, ni Élite Canada pour cause de maladie ou de blessures (Preuve médicale à l'appui). L'athlète doit avoir rempli les critères 1 à 5 lors de la saison précédente.
#8	Admissibilité	Athlètes **NOVICE**
	Bilan de performance	Classés parmi les 6 premières lors des Championnats Canadiens, Élite Canada ou les Championnats de l'Est et ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#9	Admissibilité	Athlètes **PRÉ-NOVICE**
	Bilan de performance	Classés parmi les 6 premières lors des Championnats Canadiens, Élite Canada ou les Championnats de l'Est et ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).

#10	Admissibilité	Athlètes **SENIOR OUVERT**
	Bilan de performance	Classés dans la deuxième demie lors des Championnats Canadiens, Élite Canada ou les Championnats de l'Est ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#11	Admissibilité	Athlètes **JUNIOR OUVERT**
	Bilan de performance	Classés dans la deuxième demie lors des Championnats Canadiens, Élite Canada ou les Championnats de l'Est ordonnés en fonction du meilleur résultat final lors de la journée du concours individuel (AA).
#12	Admissibilité	Athlètes **NOVICE**
	Bilan de performance	Classées parmi les 3 premières du concours individuel (AA) aux Championnats Québécois.
#13	Admissibilité	Athlètes **PRÉ-NOVICE**
	Bilan de performance	Classées parmi les 3 premières du concours individuel (AA) aux Championnats Québécois.
#14	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 3**
	Bilan de performance	Classées parmi les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 3 C B. Niveau 3 B
#15	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 4**
	Bilan de performance	Classées parmi les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 4 C B. Niveau 4 B
#16	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 5**
	Bilan de performance	Classées parmi les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 5 C B. Niveau 5 B
#17	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 6**
	Bilan de performance	Classées parmi les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 6 C B. Niveau 6 B
#18	Admissibilité	Athlète **NIVEAU 3**
	Bilan de performance	Les 3 premiers athlètes québécois subsistants après les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 3 C B. Niveau 3 B

#19	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 4**
	Bilan de performance	Les 3 premiers athlètes québécois subsistants après les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 4 C B. Niveau 4 B
#20	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 5**
	Bilan de performance	Les 3 premiers athlètes québécois subsistants après les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 5 C B. Niveau 5 B
#21	Admissibilité	Athlètes **NIVEAU 6**
	Bilan de performance	Les 3 premiers athlètes québécois subsistants après les 6 premières et ordonnées selon le rang obtenu au concours individuel (AA) aux Championnats de l'Est, selon les priorités suivantes : A. Niveau 6 C B. Niveau 6 B